



## DÉCISION N°57/2026

### OBJET : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE CESSION ENTRE LA VILLE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE ET KAMELEONS PROD POUR LA REPRESENTATION DE SPECTACLES LORS DE LA GUINGUETTE DU PORT

Madame le Maire de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, et sa partie réglementaire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° DEL-19-2026 en date du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs donnés par le Conseil Municipal à Madame le Maire,

**Considérant** qu'en application du quatrième de cette délibération, Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la proposition de contrat de cession de Kaméléons Prod pour la représentation en France du Festival Guinguette lors de la Guinguette au Port de Châteauneuf-sur-Loire les 18 et 22 Août 2026,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

### **DECIDE**

**Article 1** : de conclure avec Kaméléons Prod en tant que prestataire, dont le siège social est situé 109 avenue Louis Gallouédec – 45400 Fleury-les-Aubrais, représenté par Monsieur Jérôme SAMAIN en qualité de président, un contrat de cession du droit d'exploitation Festival Guinguette pour assurer la représentation d'animations et concerts lors de la Guinguette au Port de Châteauneuf-sur-Loire les 18 et 22 Août 2026,

**Article 2** : Le montant de l'évènement est fixé à 30 556,23€ ttc.

**Article 3** : de signer tous les documents se rapportant à ce contrat ainsi que les éventuelles modifications en cours d'exécution.

**Pour copie conforme.**

Fait à Châteauneuf-sur-Loire,  
Le 29 mai deux mille vingt-six  
Le Maire,  
**Florence GALZIN**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,  
Le caractère exécutoire du présent acte.

Le Maire,  
**Florence GALZIN**

Signé par :  
Florence GALZIN  
Date : 06/06/2026  
Qualité : Maire